

Dans "*Politique étrangère au service des Canadiens*" on insiste fortement sur l'idée que le Canada assure le maintien de son indépendance en développant d'autres influences qui feraient contrepartie à la prédominance des relations bilatérales canado-américaines. Il est, sans nul doute souhaitable et probablement inévitable que le Canada et les États-Unis continuent de travailler en collaboration dans de nombreux secteurs de l'activité spatiale. C'est d'ailleurs pourquoi il existe vraiment une raison politique de diversifier nos relations. Et l'association aux pays européens nous offre justement une telle occasion et, espérons-le, à un coût probablement acceptable.

La plupart des discussions sur les futurs programmes spatiaux portent sur des périodes courtes ou de moyenne durée. Je suis d'avis qu'il faut penser à 1980 et au-delà, alors que les activités qui se dérouleront dans l'espace auront presque certainement acquis une portée beaucoup plus internationale qu'aujourd'hui. L'Organisation spatiale européenne donnera probablement des indices d'une évolution dans le sens d'une institution spatiale vraiment internationale appuyée par bon nombre de pays. Une bonne façon de promouvoir cet objectif, c'est de nous joindre dès son début à cette organisation, l'Australie et le Japon étant deux autres membres probables. Si le Canada se joint immédiatement aux pays européens, il aurait probablement plus d'influence dans l'élaboration d'une institution internationale que s'il attend plus tard et tente d'exercer son influence auprès des États-Unis en raison de la contribution nécessairement très modeste qu'il aurait apportée au programme de la NASA.

Un programme à frais partagés de production d'engins de liaison spatiale pourrait apporter des avantages évidents à l'industrie canadienne et pourrait améliorer sensiblement la compétence de notre pays dans le domaine de la technologie, mais il ne produirait pas beaucoup d'effet aux yeux du grand public. Notre adhésion à l'Organisation européenne pourrait peut-être nous permettre de travailler, de concert avec des pays relativement de notre grandeur, à quelque projet identifiable comme l'élaboration du soi-disant "train spatial" pour les voyages interorbitaux dans le système Post-Apollo. Mais une participation à titre de membre adjoint ou associé ne nous obligerait pas à le faire puisqu'il appartiendrait seulement au Canada de se joindre ou non à de tels programmes.

Une association du Canada aux pays européens pourrait fournir à notre pays l'occasion de trouver des débouchés commerciaux pour les capacités techniques que nous devrions développer grâce aux accords conclus avec les États-Unis au sujet des recherches et perfectionnements relatifs au programme Post-Apollo. Ceci renforcerait les efforts, maintenant dans la phase de planification active, en vue d'intensifier les relations scientifiques et technologiques avec l'Allemagne, tout comme les mesures entreprises en Belgique.

A la suite des propositions présentées par l'Organisation de l'aviation civile internationale, des mesures sont en cours pour mettre au point un satellite destiné à régir la circulation. Le Canada a actuellement un gros intérêt dans la gestion du système de régie de la circulation aérienne transatlantique. Son adhésion à l'Organisation spatiale européenne lui donnerait la possibilité de participer dès le début au stade de recherche et de perfectionnement du projet de satellite de régie de la circulation.